ENJEUX ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.
Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader.
L'objectif général est d'amener tout usager débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.
Le programme de formation se veut une vue d'ensemble des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.
Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.
Vous allez apprendre à manipuler un véhicule et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites. Vous allez, au travers de ce programme, comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.
Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur vous guidera et vous conseillera. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

L'EXAMEN PRATIQUE L'ÉPREUVE THÉORIQUE GÉNÉRALE (LE CODE)

Si le dernier permis que vous avez obtenu a moins de 5 ans (sauf permis AM), vous n'êtes pas soumis à l'obligation de repasser l'épreuve du code. Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées. Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Une fois obtenu, votre code est valable pendant 5 ans et/ou pour 5 présentations à l'épreuve pratique.

L'EXAMEN PRATIQUE

L'examen pratique comprend deux phases :

- **Une épreuve hors circulation de 50 min** qui comprend :
  - Un test écrit de connaissances, composé de dix questions et traitant notamment des règles du transport et de la circulation, de la réglementation sociale ou de l'équipement des véhicules… (Sauf catégorie BE)
  - Des vérifications courantes de sécurité et un test oral de connaissances, traitant de règles de sécurité, de mécanique et de spécificités signalétiques ;
  - La réalisation d'un attelage / dételage (sauf catégories C et D)
  - Un exercice de maniabilité en marche arrière sinueuse, entre des piquets, se terminant par un "arrêt de précision".
- **Une épreuve en circulation de 50 min**, (si la première épreuve s'est conclue positivement) qui explore huit domaines de compétence : utiliser les commandes, prendre l'information, analyser et décider, communiquer, diriger son véhicule, adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.
À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat, vous est envoyé par courrier ou téléchargeable.
En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum.